



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

Permutations 2019 Premières analyses des résultats RIS Exeat / Ineat

Résultats des permutations 2019

Les résultats pour les permutations 2019 sont tombés lundi 4 mars. **Dans le Val de-Marne, avec 154 mutations obtenues sur les 1 013 demandes validées, le taux de satisfaction est de 15,2%** (contre 166 mutations obtenues et 16,6% de satisfactions en 2018). Jamais, depuis les cinq dernières années, aussi peu de collègues ont pu sortir du département !!

Nationalement, 3 921 collègues voient leur demande de changement de département satisfaite sur 16 704 participants. Soit un taux de satisfactions de 23,5% (23,7% en 2018).

81 collègues intégreront le Val-de-Marne au 1^{er} septembre 2019. 52 arrivent des autres départements de l'Académie de Créteil.

Vous trouverez en pièces jointes un [tableau statistique département par département](#) ainsi qu'un [tableau synthétique des sortants du Val-de-Marne](#).

Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis des années !

Pour que les DASEN augmentent leur calibrage, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations. En effet, les calibrages des DASEN tiennent compte des besoins estimés en postes, de la dotation budgétaire et des postes alloués aux concours dans le département.

Au contraire, le manque de postes et les politiques d'austérité remettent en cause le droit à mutation !

Vous avez obtenu satisfaction aux permutations

Si vous quittez le Val-de-Marne [cliquez ici et sélectionnez votre département sur la carte](#). Vous pourrez contacter le SNUDI-FO de votre nouveau département d'accueil pour connaître les dates des opérations administratives en cours : mouvement, demande de temps partiel, ...

Indemnités pour Changement de Résidence (ICR) :

Selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, vous pourrez prétendre à la prise en charge des frais de déménagement de résidence sous certaines conditions. L'administration procèdera alors au remboursement dans un délai de 12 mois, à compter de la date de changement de résidence.

ATTENTION : cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif. Si vous obtenez un poste à titre provisoire, il faudra attendre votre 2^{ème} année d'exercice dans votre département d'accueil pour que votre demande soit acceptée. [Voir le dossier spécial de la FNEC-FP FO](#)

Vous n'avez pas obtenu satisfaction aux permutations

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez dès à présent préparer votre mouvement interdépartemental complémentaire (Exeat / Ineat), en adressant une demande d'Exeat (votre demande de sortie du département du Val-de-Marne) et d'Ineat (votre demande d'entrée dans le département souhaité).

Il s'agit d'une seconde opportunité d'obtenir votre changement de département pour la rentrée scolaire 2019. Pour cela, vous devrez obtenir une promesse d'Exeat et d'Ineat par les directeurs académiques des départements d'origine et d'accueil.

La circulaire départementale et le formulaire de demande vont être publiés prochainement sur le site de la DSDEN 94. En attendant vous pouvez :

- Envoyer [la lettre-type](#) à votre IEN pour l'informer de votre participation à l'une des RIS spéciales Exeat / Ineat organisées par le SNUDI-FO 94.
- Rédiger un courrier circonstancié détaillant les motivations de votre demande d'Exeat. Ce courrier est à adresser à la Directrice Académique.
- Rédiger une demande d'Ineat libellée à l'attention du Directeur académique du département d'accueil. Il peut s'agir du même courrier que votre demande d'Exeat en modifiant le destinataire.

Par la suite, n'oubliez pas d'envoyer un double de votre dossier complet au syndicat, par courrier au SNUDI-FO 94 - 11/13 rue des archives – Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ou par mail au 94snudifo@gmail.com. **Nous défendrons votre situation devant la DASEN !**

2 RIS spéciales Exeat / Ineat 2019

À La Maison Des Syndicats à Créteil
(11-13 rue des Archives – Métro : Créteil-Préfecture)

- **Mercredi 13 mars à 9h00 et à 14h00 en salle 1**

Vous intégrez le département du Val-de-Marne : Bienvenue !

La saisie des vœux pour le mouvement intra aura lieu du 22 mars au 3 avril (en attente de confirmation et de publication de la circulaire départementale après la tenue du CTSD le 12 mars).

Contactez le SNUDI-FO 94 pour toute demande d'explications (barèmes, fonctionnement, types de postes, etc.) et participez à l'une des quatre Réunions d'Information Syndicale spéciales mouvement 2019 :

4 RIS spéciales mouvement 2019

À La Maison Des Syndicats à Créteil
(11-13 rue des Archives – Métro : Créteil-Préfecture)

- **Mercredi 13 mars à 9h00 et à 14h00 en salle 1**
- **Mercredi 20 mars à 9h00 et à 14h00 en salle 5/6**

Pour toute question, vous pouvez également contacter

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 – Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)

les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD :

Luc BÉNIZEAU (06 72 04 80 68), Benoît BALORDI (06.62.96.51.07),
Caroline GALLIEN (06 29 08 68 33), Christine BRIANT-BAZIN (06 85 78 36 30),
Samia AIT ELHADJ (06 17 87 73 81), Claudia DÉMIR (06 88 03 61 12)
Thierry AUDIN (06 22 91 00 57), Florence BEGUIGNOT (06 49 10 58 67)

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires
de fonctionnaire d'État :**

👉 **Je me syndique au SNUDI-FO : [bulletin d'adhésion](#)**